

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-neuf heures,
Présents : 48 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés : 18 la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 11 après convocation légale en date du 28 mars 2024, sous la
Votants : 59 Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETTITIMBERT, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Joël BRUN, M. Bernard COUDY, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHES, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. Hervé VIGIER.

Pouvoirs :

MME Agnès AMARGER donne pouvoir à MME Marina BESSE
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Christian GENDRE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Louis NAVECH
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
M. Loïc POUDEROUX donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU

Madame Maryline VICARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **15 AVR. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **15 AVR. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application **Telerecours** citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) DU BASSIN DES AFFLUENTS DE LA TRUYÈRE EN RIVE GAUCHE À L'AVAL DE GRANDVAL (BATRIG) - MISE EN ŒUVRE DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE TRAVAUX 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOUDOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022-198 du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté en date du 4 juillet 2022 approuvant le renouvellement de la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre de la Charte du Parc Naturel Régional (PNR) de l'Aubrac sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;

Vu la délibération n°2023-213 du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté en date du 6 septembre 2023 approuvant la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion (SMAG) du PNR de l'Aubrac pour la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) BATRIG ;

Vu l'annexe opérationnelle à la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du PPG BATRIG, sur le territoire de Saint-Flour Communauté, annexée à la délibération ;

Considérant le plan de financement prévisionnel 2024, relatif à la mise en œuvre de la première tranche de travaux du PPG BATRIG, détaillé comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES 2024		RECETTES PREVISIONNELLES 2024	
Réalisation des travaux sur le Tailladès	34 713,00 €	Agence de l'eau Adour-Garonne (64%)	38 943,00 €
Ligne de trésorerie	1 586,00 €		
Frais d'annonce et insertion	400,00 €	Département du Cantal (7%)	4 732,00 €
Préparation et suivi administratif et technique des tranches (partie Saint-Flour Communauté du bassin versant) + frais de déplacement	25 247,00 €	Saint-Flour Communauté (29%)	18 271,00 €
TOTAL (TTC)	61 946,00 €	TOTAL (TTC)	61 946,00 €

Considérant que la contribution financière de Saint-Flour Communauté pour la mise en œuvre de la 1ère tranche de travaux pourrait s'élever à 18 271.00 € ;

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de cette démarche sont inscrits au budget primitif 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **APPROUVE** les termes de l'annexe opérationnelle à la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du PPG du bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval de Grandval, sur le territoire de Saint-Flour Communauté à conclure avec le SMAG PNR Aubrac ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer ladite convention, à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

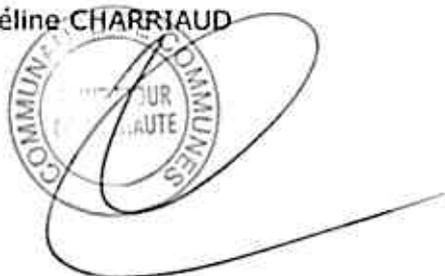
POUR : 58 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

A circular official stamp is partially obscured by a large, flowing handwritten signature. The stamp contains the text "COMMUNES DE LA HAUTE" and "COMMUNES".

La secrétaire de séance,

Maryline VICARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Maryline Vicard".

Préparation et mise en œuvre des actions du PPG sur l'année 2024

Annexe opérationnelle à la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du **Programme pluriannuel de gestion (PPG) du Bassin des Affluents de la Truyère en Rive Gauche à l'aval de Grandval (BATRIG)** sur le territoire de Saint-Flour Communauté

Entre les soussignés :

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac, représenté par son Président, Bernard BASTIDE, dûment mandaté par le Comité syndical, et ci-après dénommé, le SMAG PNR Aubrac

D'une part,

Et

Saint-Flour Communauté, représentée par sa Présidente, Céline CHARRIAUD, dûment mandatée par le Conseil communautaire en date du **10 avril 2024**, et ci-après dénommée Saint-Flour Communauté

D'autre part,

il a été exposé ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Ce document est une annexe à la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage, signée le 6 septembre 2023 et établie entre Saint-Flour Communauté et le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac pour la mise en œuvre du Programme pluriannuel de gestion (PPG) du bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval.

Cette annexe opérationnelle précise les engagements de chacune des deux parties pour l'élaboration du PPG et la mise en œuvre des actions prévues dans le plan d'actions sur l'année 2024.

ARTICLE 2 : DÉTAIL DES ACTIONS PRÉVUES EN 2024 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les actions prévues en 2024 dans le cadre de la mise en œuvre du PPG du bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval sur le territoire de Saint-Flour Communauté, sont les suivantes :

- Organisation et animation d'un Comité de pilotage annuel pour suivre la mise en œuvre du PPG ;
- Information et coordination des différents acteurs et partenaires de la démarche : élus, exploitants agricoles, association de pêche, partenaires techniques et financiers....
- Assistance technique auprès des riverains ayant des projets en lien avec les rivières ou les milieux aquatiques ;
- Montage et suivi des dossiers réglementaires et de demande de subventions ;
- Réalisation des avant-projets détaillés et suivi de la 1^{ère} tranche de travaux : plantation, aménagement de points d'abreuvement et mise en défens des berges du Tailladès ;
- Réalisation des avant-projets détaillés des travaux programmés dans la 2^{ème} tranche du PPG sur le Remontalou ;
- Sensibilisation des usagers de l'eau.

ARTICLE 3 : DÉTAIL DES MISSIONS ET ENGAGEMENTS DU SMAG PNR AUBRAC

Afin de mener à bien les actions programmées en 2024 (cf Article 2), le SMPAG PNR Aubrac assure :

- L'information et la coordination des différents acteurs et partenaires de la démarche : élus, exploitants agricoles, association de pêche, partenaires techniques et financiers...;
- Le montage et le suivi des dossiers réglementaires et de demande de subventions ;
- L'élaboration des documents administratifs et techniques nécessaire à la mise en œuvre des actions ;
- Le recrutement des entreprises et le suivi des marchés publics de travaux ;
- L'ensemble des étapes nécessaires à la mise en place d'un conventionnement avec les propriétaires riverains concernés par les travaux de la 1^{ère} tranche du PPG (Tailladès) : information des propriétaires, visites de terrain... ;
- Le suivi des travaux sur le Tailladès ;
- La coordination des acteurs intervenants dans le projet de renaturation du Remontalou afin de permettre l'exécution des travaux en 2025 ;
- La valorisation auprès des usagers de l'eau (habitants du territoire, riverains, élus etc...) des actions menées dans le cadre du PPG ;
- La mise en place de rendez-vous trimestriels sur l'avancé de la mission de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- La validation des projets structurants du PPG, auprès des élus de Saint-Flour Communauté avant leur réalisation notamment via l'instance la plus adaptée (bureau exécutif, conférence des maires, commission environnement et transition énergétique, ...).

ARTICLE 4 : ESTIMATION DU TEMPS PASSÉ ET CALENDRIER

L'ensemble des missions mentionnées à l'Article 3 représentent :

- 48 jours de travail de technicien de rivière (TR) assurés par Léa Bissière, technicienne de rivière du SMAG PNR Aubrac.
- 37 jours de travail de chargé de mission (CM) assurés par Jean-Baptiste Barthélémy, chargé de mission Milieux aquatiques du SMAG PNR Aubrac.

Le calendrier de travail pour l'année 2024 est le suivant :

- 1^{er} semestre 2024 : Dépôt des dossiers de subvention auprès des différents financeurs. Comité de pilotage.
- 2^{ème} trimestre 2024 : lancement du marché public pour la mise en œuvre des travaux du PPG. Préparation des travaux programmés pour l'année 2025.
- 3^{ème} trimestre 2024 : Suivi des travaux.
- 4^{ème} trimestre 2024 : Réception des travaux et demandes de solde auprès des partenaires financiers.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

Pour permettre la mise en œuvre des actions programmées dans la 1^{ère} tranche de travaux et la préparation de la 2^{ème} tranche de travaux du PPG, la Communauté de communes s'engage à :

- Communiquer sur les actions menées dans le cadre du PPG.
- Mobiliser les élus de son territoire pour faciliter la mise en œuvre des actions programmées.
- Couvrir la part de l'autofinancement selon les modalités décrites à l'Article 6.

ARTICLE 6 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Afin de permettre la mise en œuvre des missions mentionnées à l'Article 2, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	MONTANT
Réalisation des travaux de plantation de ripisylve (Tailladès)	5 500,00 €
Réalisation et suivi des travaux agro-pastoraux (Tailladès)	29 213,00 €
Frais d'annonce et d'insertion	400,00 €
Ligne de trésorerie	1 586,00 €
Préparation et suivi administratif et technique des tranches (partie SFC du BV) + frais de déplacement	25 247,00 €
TOTAL	61 946,00 €

RECETTES ATTENDUES	MONTANT	%
Agence de l'eau Adour-Garonne - animation	12 823,00 €	19 %
Agence de l'eau Adour-Garonne – travaux de plantation	2 750,00 €	4 %
Agence de l'eau Adour-Garonne – INP travaux agricoles	23 370,00 €	41 %
Département Cantal - Animation	3 815,00 €	6 %
Département Cantal - Travaux	917,00 €	1 %
TOTAL SUBVENTIONS	43 675,00 €	71%
RESTE A CHARGE DE LA SFC	18 271,00 €	29%

La contribution financière de Saint-Flour Communauté pour la mise en œuvre des actions programmées en 2024 sera versée en deux fois :

- Un acompte de 70% dès signature de la présente annexe opérationnelle
- Le solde après achèvement des travaux programmés.

Fait, pour valoir ce que de droit,
en double exemplaire, le

Le Président du Syndicat mixte d'aménagement et
de gestion du PNR de l'Aubrac :

Bernard BASTIDE

La Présidente de Saint-Flour Communauté :

Céline CHARRIAUD